POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

RÉUNION DU 23 MAI 2022
PV N° 18

PRESENTS : MMES NOIR - MAURY - GARESTIER - MM. LIOBET - MONTANE - GORCE
EXCUSES : MME LACHAUD BOARETTO - M. ROCHE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

****

FEMININES INTERDISTRICTS

Accession en R2 (sous réserve de validation par le comité directeur) : AS SAINT PANTALEON

FEMININES A 8

MATCH N. 52220.2 SC VERNEUIL SUR VIENNE / US BESSINES MORTEROLLES du 08/05/2022

La Commission débite le club de VERNEUIL SUR VIENNE de la somme de 19 € pour feuille de match incomplète.

Champion de D1 : SC VERNEUIL S/VIENNE

D2 :
Accession en D1 (sous réserve de validation par le comité directeur) :
Poule A : US ENT COUZEIX CH – AS AIXE S/ VIENNE
Poule B : ANF 87

Champion de la Poule C : US Le Dorat

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

COUPE DU LIMOUSIN

MATCH N. 52859.1 FCC ORADOUR SUR VAYRES / JA ISLE du 15/05/2022

Suite au courriel du club de la JA ISLE,

La commission,

- Constate le forfait de la JA ISLE,
- Enregistre le résultat suivant :

FCCO : 3 – **JA ISLE** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de FCC Oradour sur Vayres pour les 1/2 finales.
- Débite le club de la JA ISLE de la somme de 37 € pour son 1er forfait en coupe du Limousin.

MATCH N. 52860.1 CORNIL STE FORT FC / ST LEONARD - F. SUD - ALOU du 15/05/2022

Suite au courriel du club de ST LEONARD / F. SUD /ALOU,
la commission,
- Constate le forfait de ST LEONARD - F. SUD -ALOU
- Enregistre le résultat suivant :

CORNIL STE FORT FC : 3 / **ST LEONARD - F. SUD – ALOU** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de CORNIL STE FORT FC pour les 1/2 finales.
- Débite le club de ST LEONARD – F. SUD - ALOU de la somme de 37 € pour son forfait en coupe féminine.

MATCH N. 52861.1 CHAMBERET AS – VARETZ AC du 14/05/2022

Suite au courriel du club de VARETZ AC,
la commission,
- Constate le forfait de VARETZ AC
- Enregistre le résultat suivant :

CHAMBERET AS : 3 / **VARETZ AC** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de CHAMBERET AS pour les 1/2 finales.
- Débite le club de VARETZ AC de la somme de 37 € pour son forfait en coupe féminine.

Finale le 28 mai 2022 à 15h30 à Saint Fortunade :

➔ SAINT PANTALEON AS / CORNIL STE FORT FC

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

COUPE FEMININES A 8

Finale : 04 juin 2022 à 15h00 à Beaublanc

➔ SC VERNEUIL SUR VIENNE / US BESSINES MORTEROLLES

SAISON 2022 - 2023

La commission informe que les engagements des équipes, saison 2022- 2023 doivent être faits impérativement **avant le 19 août 2022.**

➔ Aucun engagement ne sera pris en compte après cette date.

Les championnats de D1 et D2 à 8 se dérouleront en championnat direct matchs allers – retours.

La Présidente par intérim,
Christelle NOIR

La Secrétaire de séance,
Julie GARESTIER

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

RÉUNION DU 23 MAI 2022
PV N° 18

PRESENTS : MMES NOIR - MAURY - GARESTIER - MM. LIOBET - MONTANE - GORCE
EXCUSES : MME LACHAUD BOARETTO - M. ROCHE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

****

FEMININES INTERDISTRICTS

Accession en R2 (sous réserve de validation par le comité directeur) : AS SAINT PANTALEON

FEMININES A 8

MATCH N. 52220.2 SC VERNEUIL SUR VIENNE / US BESSINES MORTEROLLES du 08/05/2022

La Commission débite le club de VERNEUIL SUR VIENNE de la somme de 19 € pour feuille de match incomplète.

Champion de D1 : SC VERNEUIL S/VIENNE

D2 :
Accession en D1 (sous réserve de validation par le comité directeur) :
Poule A : US ENT COUZEIX CH – AS AIXE S/ VIENNE
Poule B : ANF 87

Champion de la Poule C : US Le Dorat

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

COUPE DU LIMOUSIN

MATCH N. 52859.1 FCC ORADOUR SUR VAYRES / JA ISLE du 15/05/2022

Suite au courriel du club de la JA ISLE,

La commission,

- Constate le forfait de la JA ISLE,
- Enregistre le résultat suivant :

FCCO : 3 – **JA ISLE** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de FCC Oradour sur Vayres pour les 1/2 finales.
- Débite le club de la JA ISLE de la somme de 37 € pour son 1er forfait en coupe du Limousin.

MATCH N. 52860.1 CORNIL STE FORT FC / ST LEONARD - F. SUD - ALOU du 15/05/2022

Suite au courriel du club de ST LEONARD / F. SUD /ALOU,
la commission,
- Constate le forfait de ST LEONARD - F. SUD -ALOU
- Enregistre le résultat suivant :

CORNIL STE FORT FC : 3 / **ST LEONARD - F. SUD – ALOU** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de CORNIL STE FORT FC pour les 1/2 finales.
- Débite le club de ST LEONARD – F. SUD - ALOU de la somme de 37 € pour son forfait en coupe féminine.

MATCH N. 52861.1 CHAMBERET AS – VARETZ AC du 14/05/2022

Suite au courriel du club de VARETZ AC,
la commission,
- Constate le forfait de VARETZ AC
- Enregistre le résultat suivant :

CHAMBERET AS : 3 / **VARETZ AC** : 0

- Enregistre la qualification de l'équipe de CHAMBERET AS pour les 1/2 finales.
- Débite le club de VARETZ AC de la somme de 37 € pour son forfait en coupe féminine.

Finale le 28 mai 2022 à 15h30 à Saint Fortunade :

➔ SAINT PANTALEON AS / CORNIL STE FORT FC

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

COUPE FEMININES A 8

Finale : 04 juin 2022 à 15h00 à Beaublanc

➔ SC VERNEUIL SUR VIENNE / US BESSINES MORTEROLLES

SAISON 2022 - 2023

La commission informe que les engagements des équipes, saison 2022- 2023 doivent être faits impérativement **avant le 19 août 2022.**

➔ Aucun engagement ne sera pris en compte après cette date.

Les championnats de D1 et D2 à 8 se dérouleront en championnat direct matchs allers – retours.

La Présidente par intérim,
Christelle NOIR

La Secrétaire de séance,
Julie GARESTIER

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI